



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 85372

## Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin s'adresse à M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique : Interpellée par un employeur de sa circonscription, elle appelle son attention sur les augmentations particulièrement importantes des cotisations forfaitaires pour la médecine du travail exigées annuellement par Yvelines Santé Travail. Alors que ces cotisations étaient de 35 €, il y a quelques années, pour une visite annuelle, ce même tarif est actuellement de 90 € pour une visite tous les deux ans. Une telle augmentation de la cotisation obligatoire constitue une charge particulièrement importante, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Elle lui demande de lui indiquer ce qui justifie une augmentation aussi conséquente et les mesures qu'il entend prendre pour éviter que ces cotisations ne constituent une charge trop importante pour les petites et moyennes entreprises qui pourraient être tentées de se mettre dans l'illégalité en ne payant pas les cotisations exigées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Dumoulin](#)

**Circonscription :** Yvelines (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85372

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, solidarité et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 2010, page 8279

**Question retirée le :** 10 août 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)